

Les financements de la rénovation énergétique en copropriété

Atelier d'information
en partenariat avec

l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 13)

7 mars 2019 18h

**CODE DU PORTAIL:
2707A**

* Présentation

- Tour de table
- ADIL 13
- Maison Energie Habitat Climat

* Contexte et enjeux

* Les aides nationales

- ANAH, Eco-PTZ, CEE, TVA 5,5%, Crédit d'impôt

* Les aides locales

- Département 13, les aides des communes

* Exemples de travaux

* Questions-réponses

★ L'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône

L'ADIL 13 a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat

(Location, fiscalité, qualité de l'habitat, copropriété, contrats immobiliers, accession à la propriété, investissement locatif, assurances et garanties...)

L'Agence assure ses missions sous l'égide de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) et évolue dans le cadre du réseau professionnel ANIL / ADIL

Ses missions et son fonctionnement sont prévus à l'article L366-1 du Code de la construction et de l'habitation. Elle est conventionnée par le Ministère chargé du logement

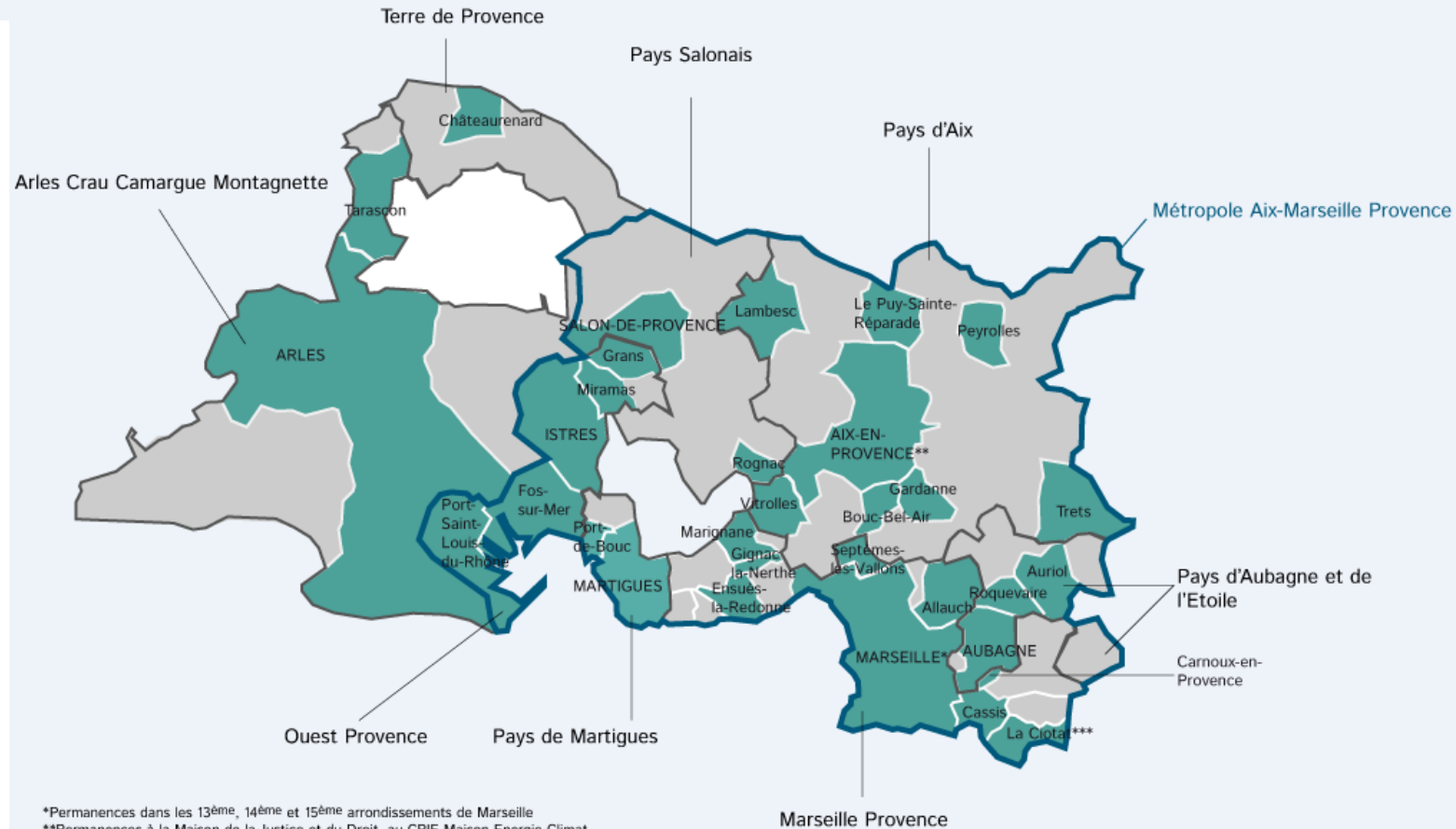


Siège : 15, avenue Robert Schuman 13002 MARSEILLE

04 96 11 12 00



LES 37 PERMANENCES DE L'ADIL DANS LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE EN 2017

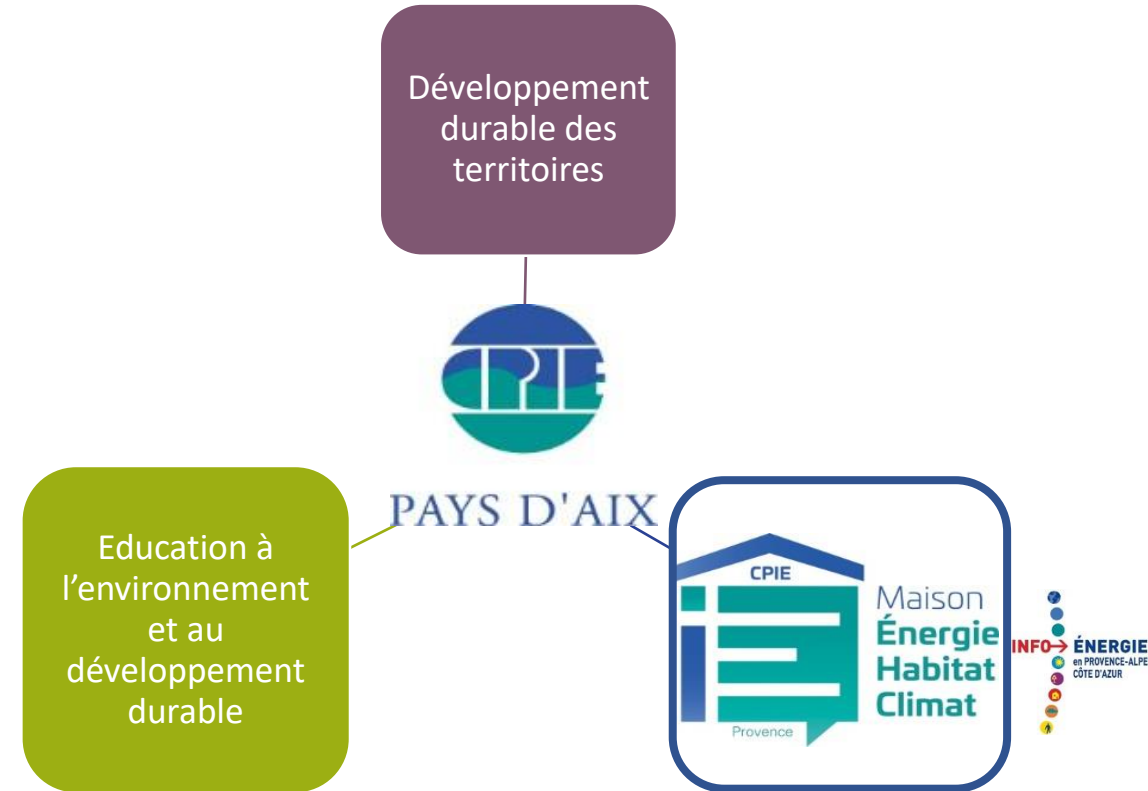


*Permanences dans les 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements de Marseille
 **Permanences à la Maison de la Justice et du Droit, au CPIE Maison Energie Climat et à l'Atelier de Réhabilitation urbaine - SPLA d'Aix-en-Provence
 *** Permanences au Point d'accès au droit, aux ateliers du Vieux La Ciotat et à la Maison des services au public de La Ciotat

**portée par
l'Atelier de l'Environnement - CPIE du Pays d'Aix**
Proposition du service « Espace Info Energie »

Atelier de l'environnement créé en 1997, 24 salariés :
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Avec le soutien de :



Les Espaces Info→Energie → Objectivité, Neutralité, Gratuité

- Réseau national
 - 235 EIE en France – 15 EIE en Région PACA
- Informent sur les orientations retenues en matière de politique énergétique locale, régionale et nationale
 - Présentent les équipements accessibles sur le marché
 - Informent sur les déductions fiscales et aides financières
- Permanences à Aix en Provence
 - Atelier d'informations
 - Conférences
 - Salons
 - Visites de site
 - Balade thermique

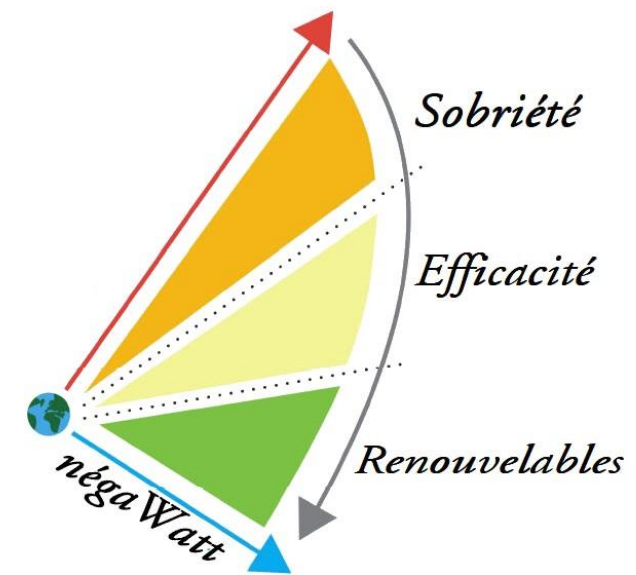


- * Présentation
- * Contexte et enjeux
- * Les aides nationales
- * Les aides locales
- * Exemples de travaux
- * Questions-réponses

Le réchauffement climatique



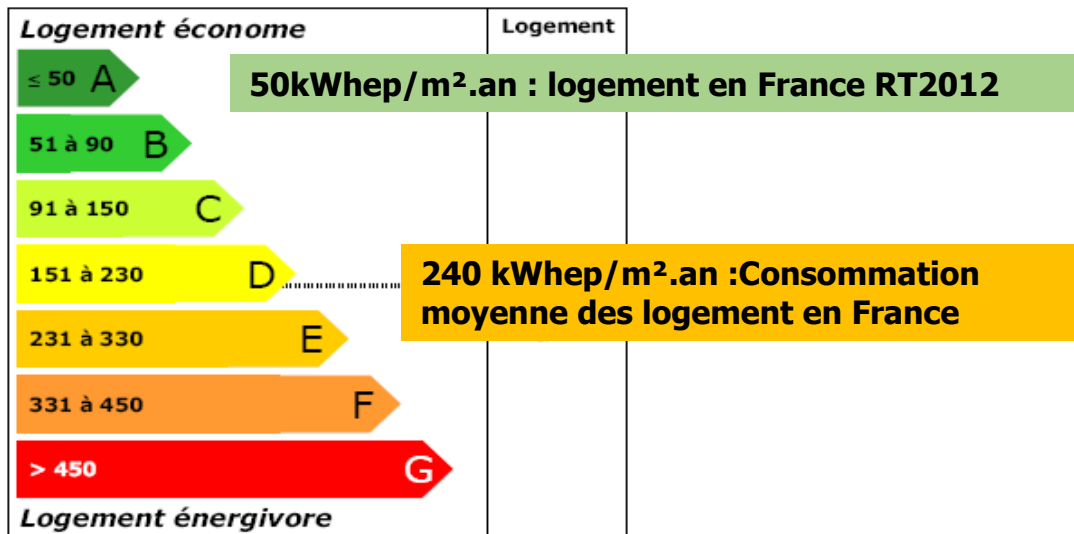
Scénario Négawatt



National: Le Plan Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)
Local: Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Dépenses

Consommation conventionnelle des logements

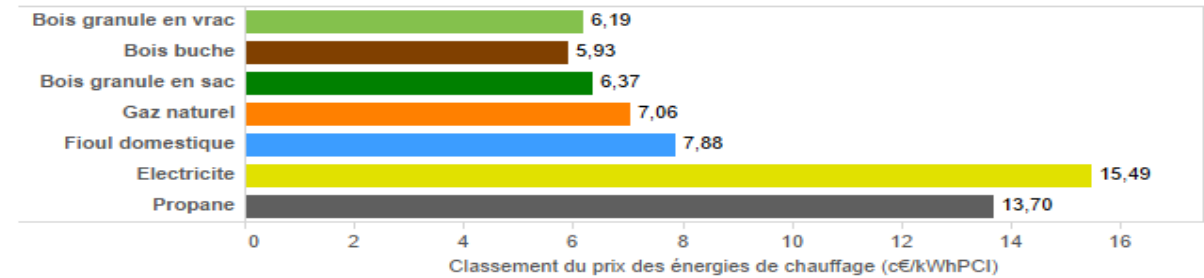


Source: ADEME 2018

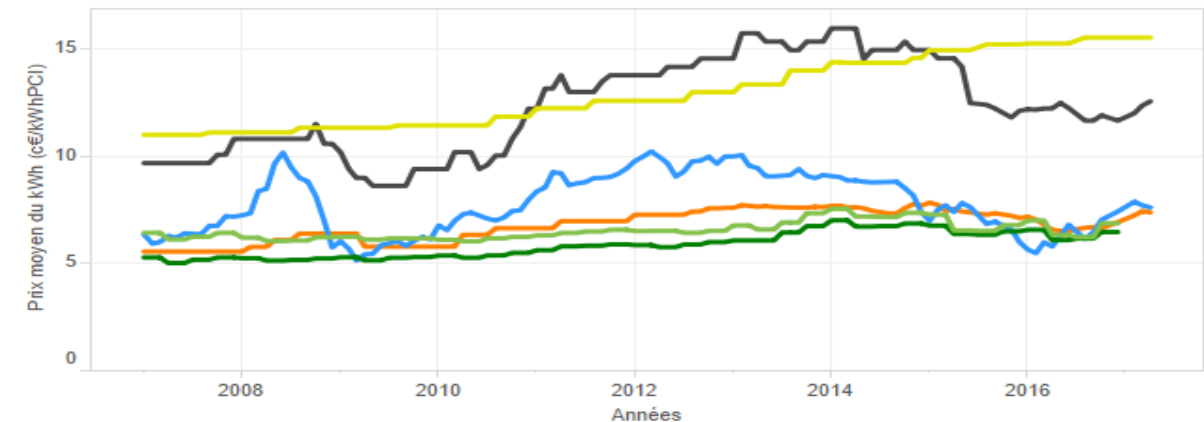
La sauvegarde de votre portefeuille

Mise à jour: décembre 2017

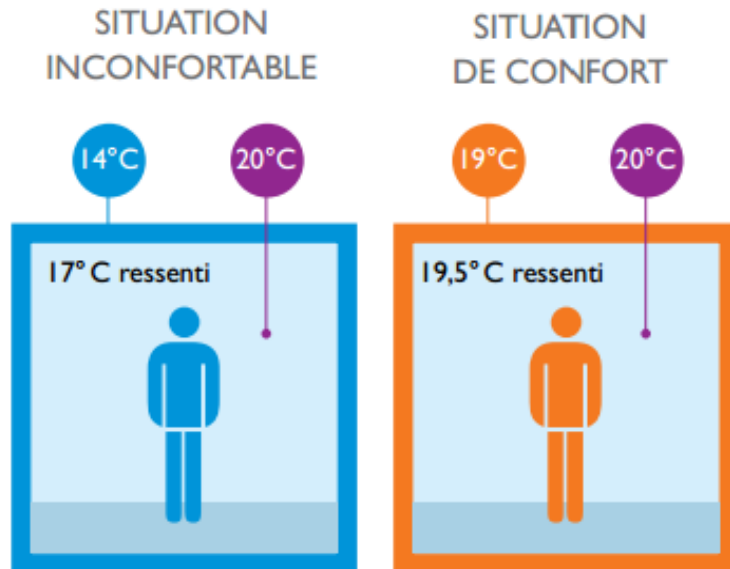
Coût des énergies de chauffage



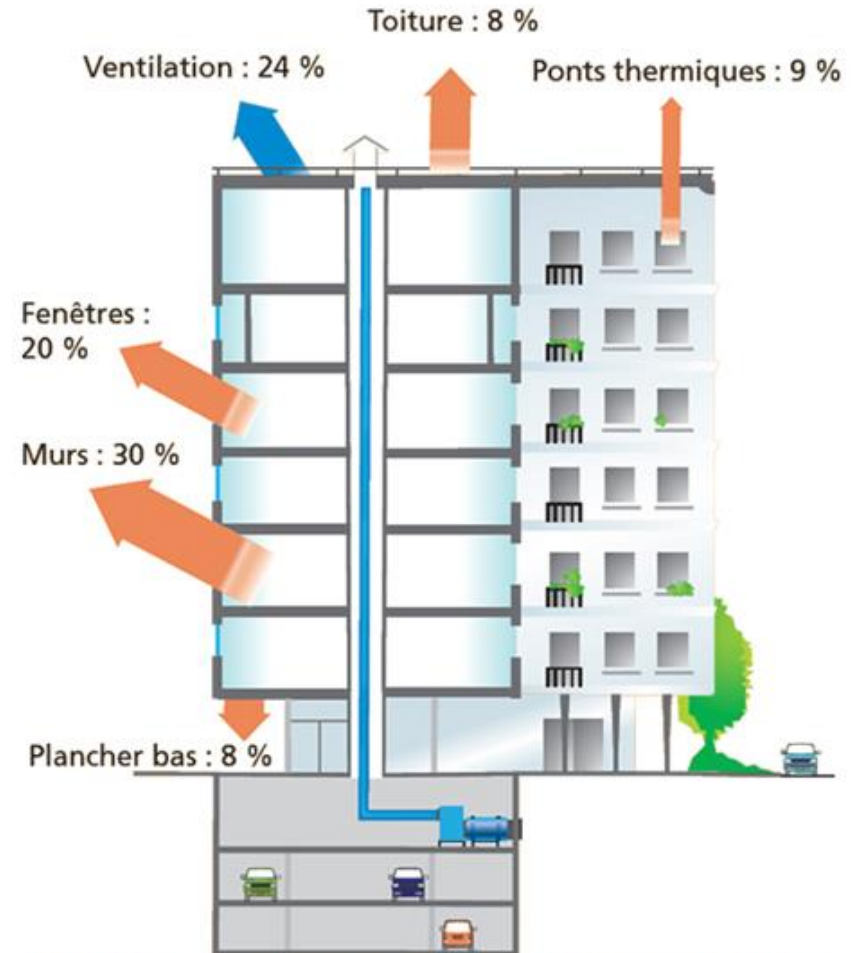
Prix moyen du kWh (c€)



* Confort et déperditions en copropriété



A savoir, la température de confort ressentie par le corps est égale à la moyenne de la T°intérieur et la T°paroi ! **T°confort = (T°int+T°paroi)/2**



Origines des déperditions pour un immeuble type (valeurs à titre indicatif)

Votre situation

Situation	Syndicat de copropriétaires	Copropriétaire – résidence principale	Copropriétaire – résidence secondaire	Copropriétaire bailleur	Locataires Et occupants à titre gratuit
Aides éventuelles	<ul style="list-style-type: none"> • TVA • ANAH • Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) 	<ul style="list-style-type: none"> • TVA • ANAH • Crédit d'impôt • Eco-prêt à taux zéro • Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) • Aides locales <ul style="list-style-type: none"> • de la commune • Dept 13 	<ul style="list-style-type: none"> • TVA • Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) 	<ul style="list-style-type: none"> • TVA • ANAH • Eco-prêt à taux zéro • Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) 	<ul style="list-style-type: none"> • TVA • Crédit d'impôt • Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

- * Présentation
- * Contexte et enjeux
- * **Les aides nationales**
- * Les aides locales
- * Exemples de travaux
- * Questions-réponses

* Les subventions de l'ANAH

Le Pays d'Aix, avec le soutien de ses partenaires, met en place le programme « Mieux Habiter, Mieux Louer » pour une durée de 3 ans, sur l'ensemble de son territoire

Cette opération permet d'accompagner les propriétaires privés dans l'amélioration de leurs logements

Les équipes d'animation : Citémétrie et Les Compagnons Bâisseurs

 **N° Vert 0 800 30 00 20**
GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

MIEUX HABITER - MIEUX LOUER
PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

**RÉNOVER
AMÉLIORER
ADAPTER**

Propriétaires :
• occupants
• bailleurs
BÉNÉFICIEZ DE NOS AIDES !

Programme
2016 - 2019

Un accompagnement gratuit
Des aides financières



* Les subventions de l'ANAH

Pour les propriétaires occupants : Habiter Mieux Sérénité

- Conditions de ressources
- Logement achevé depuis plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Ne pas avoir eu de financement de l'Etat depuis moins de 5 ans
- Occuper le logement pendant 6 ans à titre de résidence principale (sauf dérogations)
- Aide : **de 45 à 60%** dans la limite de 25 000 € de travaux + Prime « Habiter Mieux » de 2.000€ max.
- Gain énergétique : **25%**
- Accompagnement-conseil obligatoire
- Dépôt du dossier, impérativement avant le début des travaux

* Les subventions de l'ANAH

Plafonds de ressources 2019 :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 617

A comparer avec le revenu fiscal de référence de l'année N-1

* Les subventions de l'ANAH

Pour les propriétaires bailleurs :

- Conventionnement avec travaux sur **9 ans** avec l'ANAH (plafonds de loyers et de ressources des locataires)
- Logement achevé depuis plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Aide : de **25% à 35%** du montant des travaux plafonné à un prix au m² + Prime « Habiter Mieux » de 1.500€
- Gain énergétique : **35%**
- Accompagnement-conseil obligatoire
- Dépôt du dossier, impérativement avant le début des travaux

Le conventionnement ouvre droit à des avantages fiscaux avec une déduction fiscale de **15 à 85%** sur les revenus fonciers.



* Les subventions de l'ANAH / Conventionnement

Plafonds de loyers pour 2018 pour la Métropole Aix-Marseille-Provence * (plafonds 2019 en attente) :

Zonage	Loyer médian	LOYER €/m ²		
		LI (indice territoire)	LCS (indice territoire)	LCTS (indice territoire)
1	14,3	11,44	9,01	7,01
2	12,6	10,07	7,80	6,05
3	11,7	9,36	7,72	5,97
4	10,4	8,32	7,49	5,82

**Le mode de calcul de loyers diffère en fonction de la zone, de la surface du logement et du niveau de conventionnement*

* Les subventions de l'ANAH / Conventionnement

Plafonds de loyers pour 2018 (plafonds 2019 en attente):

Les exceptions :

Pour les communes de Jouques, Saint Paul Durance, Saint Antonin sur Bayon, Vauvenargues, Puyloubier, une dissonance entre les zonage est apparu. Le loyer intermédiaire pour ces communes est plafonné à 8,75€/m²

ATTENTION : les loyers peuvent être diminués au cas par cas suite à la consultation de la CLAH

* Les subventions de l'ANAH / Conventionnement

Avantages fiscaux :

Contrat Louer Mieux avec travaux	zones A bis, A et B1	Zone B2	Zone C
Intermédiaire	30%	15%	-
Social/Très social	70%	50%	50%
Intermédiation locative	85%	85%	85%
Intermédiation locative - loyer intermédiaire	85%	85%	-



* Le dispositif ANAH « Habiter Mieux - Copropriété »

Les conditions :

- Immeubles livré **avant le 1^{er} juin 2001**
- A usage d'habitation à hauteur de **75%** des lots
- Immatriculation de la copropriété au Registre National des Copropriétés
- Etiquette énergétique évaluée entre D et G
- Signe de **fragilité** sur le plan technique, financier, social ou juridique
- *Taux d'impayés de charges compris entre 8% et 15 % du budget prévisionnel pour les copropriétés de + de 200 lots entre 8% et 25 % pour les copropriétés de – de 200 lots (en N-2)*
 - Gain énergétique d'au moins **35%**
 - Accompagnement par un **opérateur spécialisé**



✳ Le dispositif ANAH « Habiter Mieux – Copropriété »

Montant de l'aide :

25% du montant HT des travaux subventionnables pris en compte dans la limite de 15 000 € par lot d'habitation principale (soit 3.750€ max.)

30% du coût de l'AMO plafonné à 600 € par lot d'habitation principale (soit 180€ max.)

Prime de 1.500 € par lot d'habitation principale de prime Habiter Mieux



■ **Eco-prêt à taux zéro individuel:**

- Logement en résidence principale construit depuis plus de 2 ans (Si dossier déposé à partir du 1/07/2019)
- Avec des professionnels RGE + caractéristiques techniques du crédit d'impôt



Option 1 travaux et bouquets:

Mobilisable dès la réalisation d'un seul type de travaux

- 10 000€ maxi pour 1 seul type de travaux
- 20 000€ maxi pour les bouquets de 2 travaux
- 30 000€ maxi pour les bouquets de 3 travaux

Option 2: travaux permettant d'atteindre une « performance énergétique globale » (que les bâtiments achevés après le 1er janvier 1948.)

Les travaux définis dans le cadre d'une étude thermique doivent permettre de faire baisser la consommation énergétique de votre logement jusqu'à :

- une consommation énergétique inférieure à 150 kWhEP/m²/an, si votre logement consomme, avant les travaux, plus de 180 kWhEP/m²/an ;
- une consommation énergétique inférieure à 80 kWhEP/m²/an, si votre logement consomme, avant les travaux, moins de 180 kWhEP/m²/an.

« types de travaux financés »

1. Isolation de la totalité de la **toiture**
2. Isolation d'au moins la moitié de la surface des **murs** donnant sur l'extérieur
3. Remplacement d'au moins la moitié des **fenêtres** et portes-fenêtres donnant sur l'extérieur
4. Installation ou remplacement d'un **système de chauffage** (associé le cas échéant à un système de ventilation performant) ou d'une **production d'eau chaude sanitaire (ECS)**
5. Installation d'un **système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable**
6. Installation d'une **production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable**



■ Eco-prêt à taux zéro « copropriétés »:

Option 1 réaliser une ou plusieurs actions d'amélioration énergétique:

- 10 000€ maxi pour une seule action,
- 20 000€ maxi pour les bouquets de 2 travaux,
- 30 000€ maxi pour les bouquets de 3 travaux.

Option 2: ensemble de travaux permettant d'atteindre une « performance énergétique globale »

- Avec des professionnels RGE
- Les travaux doivent concerner:
 - Les parties communes ou équipements communs de la copropriété
 - Les parties privatives dans la mesure où les travaux sont d'intérêt collectif
- Vote en assemblée générale des copropriétaires



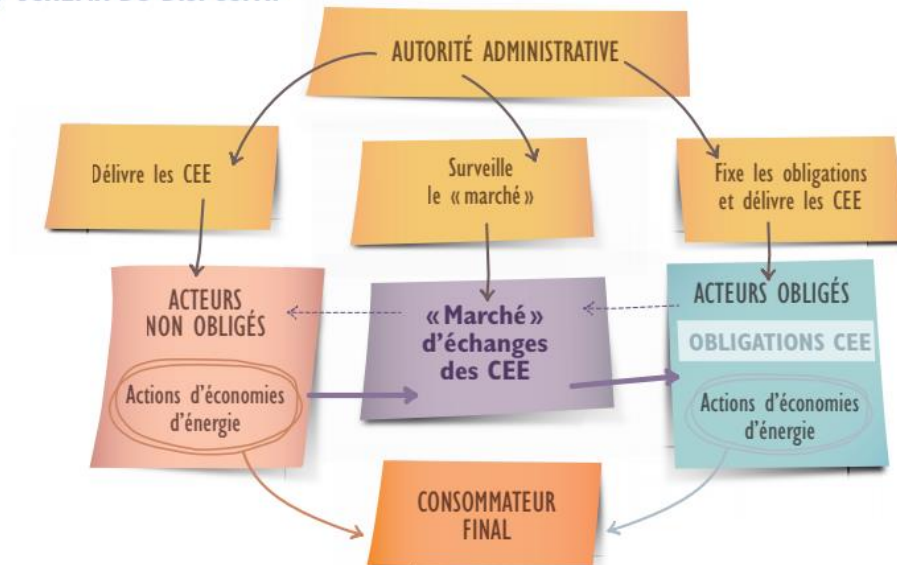
Les aides des fournisseurs:

- **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) :**
Primes énergies, primes rénovations, etc...

Les comparateur des certificats d'économie d'énergie :

www.nr-pro.fr, <http://calculateur-cee.ademe.fr/>

► SCHÉMA DU DISPOSITIF





Les coups de pouces d'économie d'énergie:

10 janvier 2019: arrêté qui étend et renforce le cadre des CEE

"Coup de pouce Isolation"

	Modeste	Autre
Isolation des combles et toiture	20 €/m ²	10 €/m ²
Isolation des planchers bas	30 €/m ²	20 €/m ²

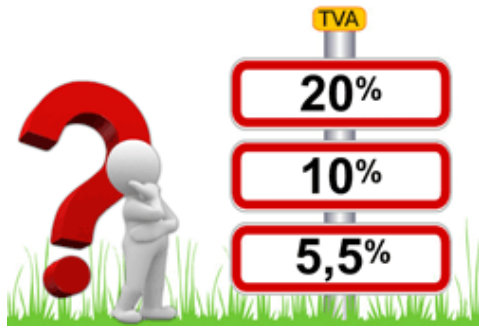
"Coup de pouce Chauffage"

	Modeste	Autre
Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R	700 €/logements	450 €/logements



Les coups de pouces d'économie d'énergie:

Remplacement d'une chaudière fioul, charbon, gaz hors condensation pour:	Modeste	Autre
Chaudière biomasse classe 5	4 000 €	2 500 €
PAC air/eau ou eau/eau	4 000 €	2 500 €
Système solaire combiné	4 000 €	2 500 €
PAC hybride	4 000 €	2 500 €
Chaudière gaz THPE (Etas > 92%)	1 200 €	600 €



■ TVA 5,5%

Les travaux de rénovation, réalisés par une entreprise dans un logement existant, bénéficient de taux de TVA réduits, sous certaines conditions:

- **TVA à taux réduit de 5,5 % pour la rénovation énergétique**
 - travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements de plus de deux ans :
pose, installation, entretien des matériaux et équipements et travaux induits **éligibles au crédit d'impôt transition énergétique**
- **TVA de 10 %, réservée aux travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien sur les logements d'habitation**



■ **Crédit d'impôt:**

habitation principale, achevé depuis plus de 2 ans.

30% sur matériels (et main d'œuvre pour les parois opaques)

Sauf:

- **15% pour le remplacement des menuiseries simple vitrage (plafonné)**
- **50% pour la dépose de cuves à fioul (ménages modestes)**
- **Main d'œuvre pour PAC éligibles et Systèmes solaires (ménages modestes)**

Le montant des dépenses ouvrant droit au **crédit d'impôt pour la transition énergétique** est plafonné à :

670 € par menuiseries remplacées

8 000 € pour une personne seule

16 000 € pour un couple + 400 € par personne à charge.

Ces plafonds s'apprécient sur une période de 5 années

- **Avec un professionnel RGE**
- **Différents travaux éligibles et caractéristiques techniques exigées**

Les aides nationales

Dépenses engagées en 2018 éligibles au Cite en métropole	
Type de travaux	Équipements concernés
Économies d'énergie	Chaudière à haute performance énergétique (HPE) hors fioul
	Chaudières à haute performance énergétique (HPE) fonctionnant au fioul sous réserve de devis accepté et d'acompte versé avant 2018.
	Chaudière à micro-cogénération gaz
	Systèmes permettant la régulation individuelle des terminaux émetteurs de chauffage (robinets thermostatiques)
	Systèmes de télégestion en chaufferie assurant régulation et programmation du chauffage
Isolation thermique	Matériel d'isolation thermique des parois opaques (plancher, plafond, mur, toiture)
	Matériel d'isolation thermique des parois vitrées, seulement en remplacement de simple vitrage (fenêtre, porte-fenêtre, etc.)
	Matériel de calorifugeage
Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable	Équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire (énergie solaire ou hydraulique)
	Système de fourniture d'électricité (énergie hydraulique ou biomasse)
	Pompe à chaleur, autre que air/air , dont la finalité essentielle est la production de chaleur ou d'eau chaude sanitaire. Pour les pompes à chaleur exclusivement dédiées à la production d'eau chaude sanitaire, le crédit d'impôt s'applique dans la limite d'un plafond fixé à 3 000 €.
Autres dépenses	Équipement de raccordement à un réseau de chaleur
	Matériel nécessaire à l'équilibrage et la bonne répartition de la chaleur dans chaque logement
	Diagnostic de performance énergétique (pour un même logement, un seul DPE par période de 5 ans)
	Borne de recharge de véhicules électriques
	Compteur individuel pour le chauffage et l'eau chaude sanitaires
	Audit énergétique comprenant des propositions de travaux dont au moins une permet d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique, en dehors des cas où cet audit est obligatoire. (réalisé par un prestataire RGE Etudes)

D'autres aides

Prêt d'Action Logement

Les propriétaires occupants ou bailleurs, salariés d'une entreprise de 10 salariés et plus, peuvent bénéficier d'un prêt de 10000 euros maximum à taux réduit (1 %) pour réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement.

Ce prêt, anciennement appelé 1 % logement, est cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro.



Sur Internet :

www2.actionlogement.fr/le-pret-travaux-amelioration-performance-energetique

Aide de la caisse de retraite

Si vous êtes retraité du régime général, votre caisse de retraite peut vous accorder une aide pour effectuer des travaux :

- isolation des pièces de vie,
- aménagement des sanitaires,
- changement des revêtements de sols,
- motorisation des volets roulants,
- accessibilité du logement.



Pour consulter les conditions d'obtention :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1613

Condition professionnel:

* mention « Reconnu Garant de l' Environnement / RGE »



RGE



<http://www.faire.fr>



Le cumul des dispositifs en un coup d'œil

Pour les mêmes travaux, vous pouvez cumuler plusieurs aides. Le tableau ci-dessous vous aide à faire le point.

	Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)	Éco-prêt à taux zéro	Aides de l'Anah
Éco-prêt à taux zéro	Cumulables		
Aides de l'Anah	Cumulables Les aides de l'Anah sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CITE.	Cumulables	
Aides des collectivités locales	Cumulables Les subventions des collectivités sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CITE.	Cumulables	Cumulables
Aides des fournisseurs d'énergie	Cumulables À déduire des dépenses éligibles au CITE.	Cumulables	Non cumulables

- * Présentation
- * Contexte et enjeux
- * Les aides nationales
- * Les aides locales
 - Département 13, les aides métropole-territoire du Pays d'Aix
- * Exemples de travaux
- * Questions-réponses

* Subvention « Provence Eco Rénov » du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

- Public éligible : **propriétaires occupants** (en logement individuel ou collectif)
- Ressources : **30 000 € pour 1 personne**
55 000 € pour 2 personnes et + (60.000 € sur un périmètre marseillais)
- Logement : Résidence principale construite avant le **1er janvier 2000**
- Fonctionnement de l'aide :
 - Dans la limite de **25%** de la dépense éligible TTC jusqu'à **3 000 €** (majoré à 50% de la dépense et jusqu'à 6.000€ sur un périmètre marseillais)
- Travaux réalisés par une **entreprise RGE**
- Conditions particulières pour les travaux réalisés en copropriété : montant des impayés de charges inférieur à 25 % du budget prévisionnel pour les travaux en partie commune et attestation de paiement des charges par le demandeur pour les travaux en partie privative et en partie commune.

* Subvention « Provence Eco Rénov » du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE	MONTANT
<input type="checkbox"/> COMBLES & TOITURE :	€
<input type="checkbox"/> MURS :	€
<input type="checkbox"/> PLAFONDS & PLANCHERS :	€
<input type="checkbox"/> MENUISERIES EXTÉRIEURES :	€
<input type="checkbox"/> VENTILATION :	€
<input type="checkbox"/> CHAUFFAGE (voir liste travaux ECO-PTZ) :	€
<input type="checkbox"/> HONORAIRES (Architecte, Main d'œuvre) :	€
TOTAL	€

Les interventions sur les **menuiseries extérieures (parois vitrées, volets...)** sont prises en compte seulement si elles sont réalisées avec d'autres travaux éligibles à l'aide départementale.

✳ Prime « Air Bois » du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Conditions :

- Être propriétaire occupant de sa résidence principale depuis plus de 2 ans
- Se chauffer exclusivement ou principalement au bois
- Remplacer des équipements de chauffage au bois antérieurs à 2002, par un insert, un poêle (buches ou granulés) labellisé flamme verte 7 étoiles ou figurant sur le registre NFV de l'ADEME.
- Faire réaliser les travaux par une entreprise RGE

Montant de l'aide :

50% du coût de l'équipement – Aide plafonnée à **1.000€**

Aide contre le bruit aux particuliers du Pays d'Aix et de la ville d'Aix

Montant de l'aide: 40 % du coût des travaux, pose et fourniture (+20 % de la ville d'Aix) :

- * plafonnée à 7 000 € pour un logement collectif (4 200€ d'aide)

Bénéficiaires

- * propriétaires ou locataires d'un logement, situé sur le Pays d'Aix (36 communes)
- * construit avant le 30 mai 1996
- * exposé à un niveau de bruit moyen sur 24h (indicateur Lden) supérieur à 65dB(A)*

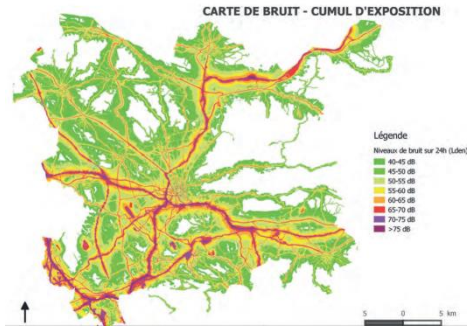
et/ou

- * à niveau de bruit moyen de nuit (période 22h-6h, indicateur Ln) supérieur à 62 dB(A)*.

- *Ces niveaux d'exposition seront identifiés par le Service Ecologie Urbaine du Conseil de Territoire du Pays d'Aix instructeur des demandes, conformément informations fournies par les Cartes Stratégiques de Bruit validées par le Conseil Communautaire du 21 mai 2015.

Critères d'attribution de l'aide

- * Fenêtres ou vitrages acoustiques et isolation phonique des ouvertures
- * Certification CEKAL ou ACOTHERM
 - performance acoustique supérieure ou égale à 30 dB
 - Performances thermiques du CITE Par une entreprise RGE "Reconnu Garant de l'Environnement" ("Menuiseries Extérieures")
- * Demande Préalable de Travaux à la mairie



- * Présentation
- * Contexte et enjeux
- * Les aides nationales
- * Les aides locales
- * Exemples de travaux
 - Isolation de toiture et réfection des réseaux
 - Isolation des murs
- * Questions-réponses

Résidence de 78 logements à Aix-en-Provence

Travaux

Isolation des toitures terrasses

Isolation des Porches d'entrée

Calorifugeage et réfection de tous les réseaux

Budget travaux d'environ 500 000€ TTC



Valeur moyenne	Foyer-ménage n°1	Foyer-ménage n°2	Foyer-ménage n°3	Foyer-ménage n°4	Foyer-ménage n°5
Millièmes	Propriétaire Bailleur	Propriétaire Occupant, Crédit d'impôt (CITE)	Propriétaire Occupant, CITE et provence eco-rénov	Propriétaire Occupant, CITE, provence eco-rénov et Aides ANAH modestes	Propriétaire Occupant, CITE, provence eco-rénov et Aides ANAH très modestes
1214					
COUTS DES TRAVAUX					
Total quote-part travaux TTC	5 741 €	5 741 €	5 741 €	5 741 €	5 741 €
SUBVENTIONS					
CEE	372 €	372 €	372 €	372 €	372 €
Aides ANAH + CPA (Dossier Citémétrie)				3 772 €	4 715 €
Dispositif Provence Eco-rénov			925 €	925 €	0 €
Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)		604 €	453 €	2 €	0 €
RESTE A CHARGE					
Reste à charge après déduction des aides	5 369 €	4 765 €	3 991 €	1 042 €	1 026 €

Résidence de 18 logements à Aix-en-Provence

Travaux

- Isolation des murs par l'extérieur
- Budget travaux d'environ 125 000 €



Moyenne	Foyer-ménage n°1	Foyer-ménage n°2	Foyer-ménage n°3
Millièmes	Propriétaire Bailleur	Propriétaire Occupant, Crédit d'impôt (CITE)	Propriétaire Occupant, CITE et provence eco-rénov
54			
COUTS DES TRAVAUX			
Total quote-part travaux TTC	6 564 €	6 564 €	6 564 €
SUBVENTIONS			
CEE	348 €	348 €	348 €
Dispositif Provence Eco-rénov			1 423 €
Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)		755 €	566 €
RESTE A CHARGE			
Reste à charge après déduction des aides	6 216 €	5 461 €	4 227 €

Résidence de 18 logements à Aix-en-Provence

Travaux

- Isolation des murs par l'extérieur
- Travaux individuels par une entreprise sollicitée directement par un copropriétaire: changement des fenêtres soit environ 4 200 € TTC



Moyenne	Foyer-ménage n°1	Foyer-ménage n°2	Foyer-ménage n°3
Millièmes	Propriétaire Bailleur	Propriétaire Occupant, Crédit d'impôt (CITE)	Propriétaire Occupant, CITE et provence eco-rénov
54			
COUTS DES TRAVAUX			
Total quote-part travaux TTC	10 796 €	10 796 €	10 796 €
SUBVENTIONS			
CEE	348 €	348 €	348 €
Dispositif Provence Eco-rénov			2 404 €
Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)		1 610 €	1 207 €
RESTE A CHARGE			
Reste à charge après déduction des aides	10 448 €	8 838 €	6 837 €

Merci pour votre attention

Maison Energie Habitat Climat

11 Boulevard de la Grande Thumine
/Parc d'Ariane Bâtiment B
13 090 Aix-en-Provence

04 42 93 03 69
eiepaysdaix@wanadoo.fr

www.cpie-paysdaix.com

ADIL 13

15, Avenue Robert Schuman
13002 MARSEILLE

04 96 11 12 00

www.adil13.org

**CODE DU PORTAIL:
2707A**